

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

25374943

Déposé
04-12-2025

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/12/2025 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0475934359

Nom(en entier) : **SERVICES ARDENNES**

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège Rue du Bois de Loo 379
: 6717 Attert**Objet de l'acte :** CAPITAL, ACTIONS, STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION,
AUTRES MODIFICATIONS)

Ce jour, le vingt-huit novembre deux mille vingt-cinq.

(...)

Devant **Tim CARNEWAL, notaire à Bruxelles (premier canton)**, exerçant sa fonction dans la société "BERQUIN NOTAIRES", dont le siège est situé à 1000 Bruxelles, Avenue Lloyd George 11,
S'EST REUNIEL'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée "SERVICES ARDENNES", ayant son siège à 6717 Attert, Rue du Bois de Loo 379, ci-après dénommée la "*Société*".

(...)

DELIBERATION - RESOLUTIONS

L'assemblée aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, les décisions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION: **Renonciation à l'établissement des rapports d'émission.**

(...)

DEUXIEME RESOLUTION: **Apport supplémentaire en numéraire avec émission de nouvelles actions.**L'assemblée décide d'augmenter le compte de capitaux propres à concurrence de 1.000.000 EUR, et décide que cet apport supplémentaire sera réalisé par un apport en numéraire et qu'il sera accompagné de l'émission de 471 actions de même nature et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes et participant aux bénéfices *pro rata temporis* à partir de la souscription.

L'assemblée décide que les actions nouvelles seront souscrites immédiatement en numéraire au prix (arrondi) de 2.123,14 EUR chacune et que, en application de l'article 5:125 du Code des sociétés et des associations, les actions nouvelles seront libérées à hauteur de 100%, à savoir 1.000.000,00 EUR.

L'apport est inscrit sur le compte de capitaux propres disponible.

TROISIEME RESOLUTION: **Renonciation au droit de souscription préférentielle.**

(...)

QUATRIEME RESOLUTION: **Souscription et libération des nouvelles actions.**

(...)

2. Le président déclare et toutes personnes présentes à l'assemblée reconnaissent que chacune des actions ainsi souscrites a été libérée à concurrence de 100%, à savoir 1.000.000,00 EUR.

(...)

CINQUIEME RESOLUTION: **Constatation de la réalisation de l'apport supplémentaire.**

(...)

SIXIEME RESOLUTION: Modification des statuts.

Afin de mettre les statuts en concordance avec la décision précitée d'émettre de nouvelles actions, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts et de le remplacer par le texte suivant :

*"En rémunération des apports, mille sept cent nonante-et-une (1.791) actions ont été émises.**Chaque action donne un droit égal dans la répartition des bénéfices et des produits de la liquidation.**Les apports actuels sont inscrits sur un compte de capitaux propres disponible. Pour les apports*

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso :** Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

ultérieurs, les conditions d'émission détermineront s'ils sont inscrits sur un compte de capitaux propres indisponible ou disponible. A défaut de stipulation à cet égard dans les conditions d'émission ou en cas d'apport sans émission de nouvelles actions, les apports sont inscrits sur le compte de capitaux propres disponible."

SEPTIÈME RESOLUTION: Procuration pour la coordination.

(...)

HUITIÈME RESOLUTION: Pouvoirs à l'organe d'administration.

(...)

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

(...)

Délibération et décisions :

(...)

8. Nomination/Réélection du commissaire

L'assemblée générale nomme Grant Thornton Réviseurs d'Entreprises ayant adopté la forme d'une SRL en tant que commissaire de la société, ayant son siège à Uitbreidingstraat 72 bus 7, 2600 Berchem (Antwerpen), qui sera représentée par Nicolas Dumonceau, réviseur d'entreprises. Le commissaire effectuera l'audit sur trois exercices sociaux, à savoir l'exercice 2024 jusqu'à l'exercice 2026. Ce mandat prendra fin l'assemblée générale de l'année 2026, tenue en 2027.

(...)

POUR EXTRAIT CONFORME.

(Déposés en même temps que l'extrait : une expédition du procès-verbal, une procuration, le texte coordonné des statuts, le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire).

Cet extrait est délivré avant enregistrement conformément à l'article 173, 1° bis du Code des Droits d'Enregistrement.

Tim CARNEWAL

Notaire